

Le présent texte a fait l'objet d'une communication lors du colloque international de Madrid sur Fichte et la Politique. Il est protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, même partielle doit faire l'objet d'une demande.

---

## LA QUESTION DE LA TEMPORALITE DE L'ACTION CHEZ FICHTE

Par Emmanuelle Paré  
(université de Toulouse Le Mirail)

L'objet de notre propos est d'interroger la nature de l'action chez Fichte comme rapport de la présentification d'un but et du développement d'un but. Ce qui est posé par l'action est-il le *but* ou le *moyen* pour accéder au but ? Dans *La doctrine de l'état*, Fichte nous dit que l'action comme instantanéité du but, que la violence de l'*hic et nunc* doit être « domptée ». Mais il nous dit dans le même temps que l'action est un *combat* de chaque instant pour conserver ou conquérir sa liberté. Qu'est-ce qu'un combat qui ne veut pas vaincre trop vite ? Un combat se maintient-il dans sa radicalité combative à différer sans cesse le moment de sa victoire ?

Je cite Fichte dans l'introduction générale à *La doctrine de l'Etat* : « « - Tu dis certes que ce n'est pas pour le présent ; mais s'ils font la sourde oreille ou n'en tiennent pas compte ? » - Bien : alors c'est leur faute. Matez aussi ces perturbateurs avec les mêmes armes que vous employez pour en mater d'autres, avec toute l'approbation de la science, et je dirais même, sur son ordre. »<sup>1</sup> et quelques pages plus loin il écrit : « Mobilisation de toutes les forces, combat à la vie et à la mort, pas de paix sans victoire complète, c'est-à-dire sans garantie totale contre toute atteinte à la liberté. Pas d'égards ni pour la vie, ni pour la propriété, nul calcul sur une paix future. »<sup>2</sup> Victoire complète qui implique une absence de calcul ou de compromis. Radicalité d'une complétude qui renvoie comme à autant de compromissions la tentation de transiger avec la propriété ou la vie dès lors qu'elles semblent s'opposer à la marche conquérante de la liberté.

Mais en même temps, sur ordre de la science –et sous sa bénédiction- rejet farouche des perturbateurs, de ceux qui voudraient vaincre *maintenant*. Qu'est-ce à dire ? De telles propositions sont-elles compatibles ? N'y a-t-il pas là l'indice d'une volonté qui veut sans vouloir ? Ou, pour l'exprimer de façon moins polémique, une *temporisation* qui ne serait pas un *ajournement* est-elle possible ? Une radicalité qui ne serait pas celle de l'immédiateté est-elle concevable ?

On pourra objecter à cette problématique qu'elle n'a pas lieu d'être. Et qu'en effet la première citation est extraite de l'*Introduction générale* et l'autre de la section *Sur le concept de guerre véritable*. Fichte nous dit que cette section est une interruption de l'exposé de l'objet annoncé dans l'introduction générale. Dès lors nous serions tentés de dire que ces deux citations n'ont aucun rapport, l'une ferait référence à l'objet de l'exposé de *La doctrine de l'état* et l'autre nous renverrait à un contexte particulier et d'aucuns pourraient ajouter qu'elle se rapporte à un contexte particulier et déterminé à Fichte. Pourtant, Fichte ajoute que cette section a « sans doute sa place ici »<sup>3</sup>. Ainsi, en nous interrogeant sur le rapport que l'action crée entre le but et le présent, c'est-à-dire sur la nature de la convergence de la tâche achevée et du présent engendré par l'action nous nous serons conduits à rechercher la nature de la place qu'occupe la section *Sur le concept de guerre véritable* dans *La doctrine de l'état*.

---

<sup>1</sup> FICHTE J. G., *La doctrine de l'Etat*, trad. F. Albrecht, V. Kokoszka, G. Lacaze, O. Lhabib ; coord. J.C. Goddard, G. Lacaze, Vrin, 2006, p. 84.

<sup>2</sup> *Ibid*, p.99.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 89.

Ici se signale sans doute une opposition qui n'a de sens qu'à être considérée abstraitement. En vérité, et l'incise que constitue le texte sur le concept de guerre véritable, semble indiquer que cet affranchissement se vit comme *processus* d'affranchissement pour autant qu'il s'exerce *in vivo*, non pas dans l'idéalité spéculative, mais selon le temps. La péjoration initiale de la présence et du présent, d'un absolu qui se donnerait sans délai pour ce qu'il est, manifeste la dimension polémique et temporelle de la réalisation de la liberté.

Mais le temps ne grève-t-il pas fondamentalement toute prétention à la radicalité ? Le temps est-il une compromission ?

### **I) L'action comme création d'un monde radicalement nouveau**

*1. La philosophie comme philosophie transcendante est engendrement d'un monde de l'agir*

Dans cette première partie nous voulons développer l'idée selon laquelle l'action est création. Il s'agira dans un premier temps de questionner le moment où émerge l'action c'est-à-dire le moment où peuvent se construire de nouvelles pratiques sociales de transformation d'un ordre politique donné. La philosophie telle qu'envisagée dans *La doctrine de l'état* est engendrement d'un monde « *absolument nouveau, - elle est elle-même organe créateur* »<sup>4</sup>. Ainsi la pratique n'est pas ce qui succède au théorique ; la philosophie nous engage dans l'agir de la transformation du monde. En effet, dans le même temps que nous accédons au connaître de la connaissance nous engendrons un monde nouveau. En étant affecté par ce connaître nous sommes dans l'engendrement du monde nouveau. La philosophie se tient dans cet engendrement, et en tant que telle elle est l'ouverture où se joue la transformation du monde. Etre affecté par ce connaître de la connaissance, c'est prendre conscience de son activité créatrice, c'est exprimer l'énergie créatrice de se donner un monde. Nous épousons ce qui nous affecte en nous le donnant comme tâche pratique. S'opposant à un déterminisme intégral où nous serions l'esclave d'un fondement obscur de la vie, où le destin de l'humanité coïnciderait avec les différentes intensités de ce principe caché, la philosophie fichtéenne change radicalement notre rapport au monde en modifiant notre regard. Cet « *œil nouveau* »<sup>5</sup> nous engage à nous saisir comme acteur, et à agir en tant que tel dans le monde ancien pour le monde nouveau. L'affect de la pulsion créatrice devient volonté agissante c'est-à-dire « *principe absolument créateur engendrant purement à partir de lui-même un monde particulier et une sphère propre de l'être.* »<sup>6</sup> Ce faisant l'ordre donné n'échappe plus à la volonté de la liberté, bien plus elle est je cite Fichte « *le seul créateur possible de la nature* »<sup>7</sup>. Cette volonté de la liberté est à la fois pulsion d'arrachement et d'anéantissement de tout phénomène de réification et création d'un ordre ordonnant. En étant affecté par ce connaître de la connaissance, le philosophe de la doctrine de la science « *vit et agit* »<sup>8</sup> cette pulsion fondatrice, nous dit Fichte qui ajoute que cette dernière « *est pulsion et détermination d'une vie créatrice de monde.* »<sup>9</sup> La philosophie est application de ce qui l'affecte et en ce sens elle est qualifiée par Fichte de vie morale, elle est l'agir de l'agissant et elle témoigne de et pour cette force intérieure par cet agir. Ce témoignage comme expression de la pulsion qu'est le discours philosophique nous engage à prendre conscience que le monde est à construire. Sans cette construction, le monde n'est rien : la philosophie insuffle au monde un dynamisme créateur. Par conséquent, si la philosophie est cette expression du connaître de la connaissance, elle est par là même réflexion sur les conditions par lesquelles cette tâche peut

---

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 62.

<sup>5</sup> *Ibid*, p. 62.

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 74.

<sup>7</sup> *Ibid*.

<sup>8</sup> *Ibid*, p. 77.

<sup>9</sup> *Ibid*.

se réaliser. Si la philosophie est en sa source pratique et transcendantale, elle est par là même réflexion sur les conditions de l'agir.

### 2. *L'action comme création des conditions de possibilités de son agir*

Se donner un monde dans lequel notre agir serait un *devenir* revient à créer les conditions de possibilité réelles de son agir. En effet, si l'action devient ce qu'elle est, c'est-à-dire devenir, alors elle doit se donner un monde capable de recevoir cette vie du devenir de l'agir. Ce qui signifie qu'elle doit créer les conditions de possibilité de son efficace. Si l'action est ce qui réalise dans un devenir la vie morale, elle doit aussi préparer le monde à recevoir les phénomènes de cette vie nouvelle. L'action pour s'assurer du développement de sa réalisation se doit de construire les conditions de possibilité de la libération réelle en laquelle la vie morale est auto engendrement. Pour que le monde puisse tendre à la convergence avec la volonté libre et créatrice c'est-à-dire pour qu'il puisse être ce donné en lequel cette volonté réalise son propre contenu, il doit tout d'abord recevoir « *la forme convenable* »<sup>10</sup> à cette réalisation. Donner une forme convenable au monde, le préparer pour qu'il puisse s'élever à son développement propre renvoie à un processus d'apprentissage à une vie libre et créatrice.

Si l'éducation est une condition préalable au développement libre, elle n'est pas pour autant extérieure à ce dernier. L'éducation tout en nous ramenant à cette source jaillissante de l'affect de la vie nous amène à et accompagne la réalisation de l'émancipation sociale. L'action en étant tout à la fois création des conditions de possibilité du développement et libération progressive et réelle définit l'éducation. L'éducation suscite l'affect de la vie libre et créatrice en amenant tous les individus à déconstruire tout ce qui est réifié et par là imposé. Éveiller à la déconstruction c'est amener tous les individus à dévoiler et donc à se saisir dans leur puissance libératrice. En ce sens l'action en son développement comme éducation est tout à la fois la saisie d'un destin collectif de la libération et la saisie de notre position d'acteur. Si la condition de possibilité qu'est l'éducation est une condition de la libération réelle, cette condition n'est pas antérieure à la réalisation de la libération, mais elle est cette mise en rapport du destin collectif et de la position des individualités singulières comme acteurs. Cette mise en rapport se développe comme devenir de la réalisation d'une humanité s'émancipant progressivement. Comme éducation, l'action amène tous les individus à être affectés par leur pulsion libératrice et à réaliser collectivement ce qui les affecte au sein d'un destin collectif. Tant que l'humanité ne sera totalement pas libérée, tant que l'humanité sera une humanité en développement, l'éducation agira pour assurer cette formation convenable à ce destin collectif de la libération. Je cite Fichte : « *Aussi longtemps que le monde continuera d'exister sous ce Royaume, la mort et la naissance continueront d'exister ; d'où la nécessité d'éduquer ceux qui naîtront à la génération suivante : il faudra donc une institution permanente chargée de cette éducation. Cette institution éducative sera une partie intégrante du Royaume, qui l'accompagnera dans sa durée, et en sera inséparable.* »<sup>11</sup> Si l'éducation amène les puissances libératrices singulières à saisir ce qui les affectent comme projet en tant que tâche à réaliser au sein d'un destin collectif, elle n'annihile pas pour autant le conflit des volontés. En conséquence l'action assure ce développement par la loi juridique, cette dernière assure et garantit à chaque sphère d'affectivité, à chaque liberté sa sphère d'efficace et donc de développement de son affect. Ainsi ce qui assure et garantit le développement tend à converger vers le développement même. En effet si les conditions de possibilités du développement s'adressent aux individus comme un commandement par la loi juridique et une incitation par l'éducation, alors ils expriment le développement comme force et pouvoir de réalisation. L'action crée ce qu'elle met en rapport dans le développement, rapport des conditions de possibilité du développement et du développement efficace, rapport de la loi

<sup>10</sup> *Ibid*, p. 79.

<sup>11</sup> *Ibid*, p. 236.

juridique et de l'apprentissage social à la loi juridique. Le développement en son efficace ne consiste qu'en cette mise en rapport différenciée et multiple de la loi juridique et de son apprentissage social. Ainsi, si dans un premier temps les libertés singulières peuvent être contraintes à vivre ensemble, il n'en demeure pas moins que cette contrainte est d'une part associée à un apprentissage social et d'autre part par là elle est appelée à se dissoudre. Je cite Fichte : « *Ceci n'est cependant valable qu'à condition qu'à l'institution de la contrainte en soit associée une seconde visant à conduire tous les hommes à la compréhension de la légitimité de la contrainte et à rendre celle-ci superflue.* »<sup>12</sup>

L'action en ce qu'elle est l'agir de la philosophie transcendantale est engendrement d'un monde radicalement nouveau. L'action de l'engendrement n'est pas la position d'un monde abstrait à côté du monde ancien, mais ce monde est radicalement nouveau en ce qu'il exprime les conditions de possibilité de l'action, conditions qui ne sont que la manifestation du devenir de l'agir agissant.

## II) La création est création comme développement

Mais pourquoi ce dynamisme ? Si l'action crée son propre contenu en construisant au sein d'un devenir les conditions de possibilité de sa réalisation comme création libre, si l'action est autoconstruction alors qu'est ce qui fait que cette construction n'est pas l'immédiateté de la totalité ? Qu'est-ce qui fait qu'elle se définit comme passage d'une étape à une autre ? Pourquoi la réalité de ce qui nous affecte ne vaut pas comme instantanéité du présent mais vaut *avec* le temps ? Comment comprendre que la liberté n'est pas immédiatement adéquate à elle-même et que sa progression se déroule selon un schème contextuel ? Et comment comprendre la nécessité de passer d'un contexte à un autre, c'est-à-dire la nécessité pour un contexte de se vivre pour ce qu'il est dans sa précarité, c'est-à-dire une étape socio-temporelle déterminée à se transformer.

### 1. L'action comme mise en rapport

Entre ce qu'est l'état du monde à un moment déterminé et ce qu'il tend à devenir se trouve l'action. L'action est construction d'un certain rapport entre le présent, un monde donné n'existant que pour l'exercice, pour l'agir de la vie morale et cette pulsion d'une vie créatrice. La construction de ce rapport qu'est l'action est l'expression du pouvoir de la volonté de créer un monde. Ce rapport n'est pas pour autant l'aplatissement total du but sur le donné, mais en étant seulement expression, l'action manifeste tout autant le lien et la distance avec ce qu'elle doit créer. Ce rapport n'est pas non plus un simple agencement où l'action serait surdéterminée par le donné, et par là la tâche à réaliser corrompue et alanguie par ce qu'il y a à transformer. Ce pouvoir de création exprimé dans l'action transforme l'ensemble du donné comme monde de l'action en le traversant pour lui prodiguer une destination propre c'est-à-dire lui insuffle un devenir. Ainsi, l'action est création de son propre contenu et donc ouverture à son propre devenir. Ce devenir est alors l'image de quelque chose qui n'est pas, mais qui doit devenir par la volonté. Je cite Fichte : « *La loi morale est donc l'image de quelque chose de suprasensible, de purement spirituel, donc de quelque chose qui n'est pas, mais qui ne doit devenir que par ce qui fait commencer absolument l'être : la volonté.* »<sup>13</sup> L'action cherche à faire converger ce qui est séparé. Par cette convergence, l'action construit un monde qui sera l'expression de ce qui l'affecte et donc la manifestation de ce qu'elle est en sa source jaillissante, précisément un devenir. L'action exprime ce qui n'est pas mais doit devenir en se donnant un monde. En parlant de convergence, nous insistons sur le pouvoir de rapprochement sans identification. Et c'est comme devenir que le monde se crée, cette création est alors la tâche de la liberté, elle est tendance. Le rapport que crée l'action réside en ce qu'elle fait devenir ce qui n'est pas,

<sup>12</sup> *Ibid*, p. 120.

<sup>13</sup> *Ibid*.

devenir exprimant la création de son être qu'elle manifeste en se donnant un monde. L'action est loin d'être alors la création ici et maintenant du but final, la loi morale effectivement réalisée « *peut ne pas être valable pour l'instant* »<sup>14</sup>. Cependant même si l'action ne la réalise pas immédiatement, il n'en demeure pas moins qu'elle consiste à créer les conditions de possibilités de cette réalisation. Ainsi ces conditions de possibilité sont ce par quoi le devenir comme vie morale est réalisable. Elles ne s'identifient pas à la loi morale, à « *ce qui pour l'instant est certes impossible* »<sup>15</sup> mais elles sont ce à partir de quoi peut « *se développer membre par membre et pas à pas, afin qu'il devienne possible* »<sup>16</sup>. Le rapport que crée l'action entre le donné et la loi morale est donc un développement ; l'action consiste à développer librement ce par quoi elle est agissante ; elle développe alors son propre contenu. Le but final n'est ni un ailleurs lointain, ni une origine, un fond obscur qui se développerait dans la réceptivité d'un spectateur. Le contenu de l'action c'est-à-dire ce qu'elle réalise est l'expression de son affect précisément l'agir agissant.

## 2. Critique de la forme terroriste de l'action

L'action qui voudrait réaliser ici et maintenant ce qu'elle a à créer c'est-à-dire un monde où l'agi et l'agissant seraient abstraitement identiques consiste en un processus de réification de sa pulsion créatrice et libre. Dans ce cas cette dernière ne se caractérise pas par un agir tendant à l'auto-agissement comme réalité du développement, mais cette tendance est projetée dans une identité abstraite qui est alors l'être de la réalité et non plus sa tension. L'action n'est plus alors agissante, travaillant dans le monde pour l'émancipation progressive de l'humanité mais elle est l'identité de l'agi et de l'agissant, identité définissant l'être de la réalité produit pas une force extérieure, l'efficace de l'action est réifiée et imposée à ce qui doit la recevoir. C'est pourquoi une action qui réaliserait immédiatement l'état achevé est rejetée par Fichte dans la mesure où elle est négation de son devenir libre et conscient. Ce genre de fauteur de trouble du développement comme vie morale est déséquilibré par cette énergie créatrice et se sépare d'elle dans la mesure où il ne l'exprime pas comme sa vie propre et stable et surtout au sens où il la fait agir dans le donné comme une altérité et comme une force extérieure et imposée. Ces fauteurs troublant le développement sont( je cite Fichte) « *ceux qui sont poussés par les circonstances historiques à diriger les destins des peuples et à les assumer sans que ce soit pourtant parfaitement clair pour eux* »<sup>17</sup>. L'objet et les sujets de l'action sont alors séparés, les sujets sont expropriés du développement de l'agir pour n'en être que les sujets asservis. Le monde, les circonstances historiques sont subis par l'action en tant qu'ils sont vidés de tout sens vivifiant. Tout ce qui est créé est hostile et étranger au processus d'engendrement de l'action et bien plus cela annihile l'agir agissant : ce qui est créé est imposé. Par là même la volonté créatrice et libre est niée dans son effectuation. Dans ce cas ce qui commande l'action n'est pas son efficace mais les circonstances historiques. L'action n'exclut pas pour autant les circonstances historiques, cependant elles ne priment pas sur cette puissance agissante : l'action ne doit pas les subir, les saisir comme une extériorité imposée.

## 2. L'action comme saisie et développement de sa pulsion agissante

L'action développe son efficace, elle renouvelle continûment les conditions de possibilité de son développement, développement qui converge ainsi de plus en plus vers son état achevé. Elle crée non pas « *le but, l'état achevé, mais seulement le moyen le plus proche.* »<sup>18</sup>, c'est en ce sens qu'elle est un développement procédant étape par étape. Les circonstances historiques sont le donné sur lequel l'action agit. Lorsque le donné est ce qui

<sup>14</sup> *Ibid*, p. 82.

<sup>15</sup> *Ibid*, p. 83.

<sup>16</sup> *Ibid*.

<sup>17</sup> *Ibid*, p. 84.

<sup>18</sup> *Ibid*, p. 83.

pousse à l'action, alors comme nous l'avons vu, l'action consiste en un processus de réification de la puissance créatrice. Ce faisant l'action par sa propre force doit être poussée à agir. Cette force n'est pas pour autant abstraite de tout contexte historique. D'une part la pulsion créatrice s'exerce sur les circonstances historiques et d'autre part l'action est cette conscience de la fêlure entre ce qu'est le monde à moment déterminé et ce qu'il doit devenir. Ainsi l'action n'est pas séparable de l'affect de cette vie libre et créatrice par lequel nous prenons conscience de cette puissance d'agir. Etre en possession de cette conscience implique la démarche décisive vers l'action comme processus historique réalisant librement et consciemment ce qui l'affecte. Ce n'est pas tant une circonstance sociale qui pousse à l'action que son rapport de lien et de distance avec les conditions du devenir de l'émancipation sociale. Cette prise de conscience est tout autant la conscience de la fêlure que de l'action pour combler cet *entre*. En prenant conscience de cette pulsion à agir, nous nous possédons réellement comme agissant et nous nous développons dans le monde par cette possession de l'agir comme construction d'un nouveau monde.

### 3. *La création de la fin est conditionnée par le temps*

Entre ce qu'est le monde à un moment déterminé, ce que sont les circonstances historiques et ce qu'il doit devenir, il existe un écart qu'occupe l'action en tendant vers la convergence de ce qui est séparé. Cet écart c'est le temps. En effet, par l'action, l'état achevé se confond avec son développement. Loin d'être l'action ultime, il nous engage dans et comme activité créatrice de son devenir historique. Il est ce temps qui ne s'achève pas, réalisant sa fin comme temporalité propre, comme ouverture à son propre devenir. L'état achevé n'est pas alors cette fin transcendante qui donnerait cette pulsion à l'action, mais l'action en son développement trouve en elle-même la force de déployer réellement ce qui l'affecte, ce qui la pousse à agir. Le tout est moins une totalité ouverte qu'il est lui-même l'ouvert à son propre devenir historique. C'est pourquoi ce n'est pas l'état achevé qui conditionne le temps, mais le contraire. Nier cette dimension progressive du développement revient à tenir je cite Fichte « pour éternel *et nécessaire ce qui est contingent, conditionné par le temps* »<sup>19</sup>.

Loin d'être un rejet des circonstances historiques, ce mode opératoire comprend une intégration des objets afin qu'ils se dissolvent dans cette vie créatrice et libre. L'action n'est pas déterminée par l'état de fait, mais le rapport entre l'action et l'état de fait est un rapport de réciprocité, et c'est en lui que se joue la pratique des transformations de l'ordre social. L'action est une intégration des circonstances historiques sans qu'elles en soient la manifestation unique et objective. Elle consiste alors en la rencontre de l'agir agissant et d'un état de fait. Les circonstances historiques ne sont que l'expression du devenir de l'action, l'action y insuffle sa vie. Les circonstances historiques sont ainsi imprégnées du devenir de l'action et comprises au sein d'un développement historique.

## III) Le développement en son rapport au présent

Après avoir vu que l'action était cette mise en rapport dynamique entre un état de fait et ce qu'elle doit devenir, rapport formant le présent et se définissant comme lieu du développement du devenir agissant, rapport agissant en ce qu'elle exprime tout à la fois le lien et la distance qui la sépare de ce qu'elle doit devenir, Comment le développement s'articule-t-il au présent ? Comment l'action peut-elle se rapporter au présent afin qu'il soit nié en tant que tel pour n'être que le passé du devenir de l'émancipation sociale ?

### 1. *L'action comme acte de résistance au présent*

Le présent, le temps dans son caractère déterminé fournit à l'action la préparation et l'introduction des conditions d'une réflexion d'une émancipation sociale. En effet en tant

---

<sup>19</sup> *Ibid*, p. 82.

qu'expression partielle du devenir du développement de l'agir agissant, le présent, l'état de fait déstabilise cette réalisation en ce qu'il manifeste la non-identité entre ce qu'est le développement à un moment déterminé et ce qu'il doit devenir. Le présent en ce qu'il s'oppose, n'est pas convenable à la volonté créatrice et mérite une attention de la réflexion en ce que l'on peut y découvrir les conditions réelles de la libération.

Dans le fait exemplaire de la guerre à laquelle son pays est confronté, Fichte déchiffre les conditions en lesquelles le combat pour la liberté peut être réalisé. Ainsi, dévoiler les conditions émergentes de la libération sociale revient à saisir la tendance par laquelle la libération réelle est possible. Le combat pour la liberté où luttent des forces antagonistes est un cas exemplaire où s'exprime cette volonté créatrice d'un monde libéré et commun. La section *Sur le concept de guerre véritable* n'est pas alors une parenthèse de *La doctrine de l'état* mais une analyse du présent dévoilant cette tendance de l'agir agissant laquelle s'exprime plus ou moins activement dans les luttes de libération. Si le présent est déterminé et particulier, il n'en demeure pas moins qu'il est le porteur de cette volonté créatrice et donc l'expression déterminée de l'agir agissant et y tire ainsi son existence. L'être du présent n'existe pas s'il n'est pas créé librement ; ainsi d'un présent réifié doivent surgir les forces de l'émancipation sociale. En intégrant la question « *Qu'est-ce qu'une guerre au sens propre, une guerre véritable, et qu'est-ce qui réside dans le concept d'une telle guerre ?* »<sup>20</sup> dans son propos, Fichte nous renvoie et renvoie ces contemporains à une situation où la construction du destin collectif, la construction d'une humanité exprimant l'agir agissant sont menacées et y dévoile les conditions et les caractéristiques d'un véritable combat pour la liberté. Fichte distingue deux types d'état d'esprit se rapportant à la guerre. Face à la menace ou à la négation du développement commun de l'agir agissant, il existe deux attitudes. Pour la mentalité de propriétaire « *la vie qui lui est donnée par la perception, donc la vie actuelle, temporelle et terrestre, est la fin dernière, la fin en soi.* »<sup>21</sup> « *Les biens et possessions terrestres* »<sup>22</sup> sont « *les moyens de la conserver, de la mener avec autant de puissance, de confort et d'agrément que possible.* »<sup>23</sup>. L'état a pour fonction de protéger ses biens, il est le serviteur des propriétaires. La guerre est un moment de flottement où deux parties sont en lutte sans savoir laquelle des deux sortira victorieuse de cet affrontement. Ce moment d'indécision est dévastatrice pour toute chose touchant à la propriété (*sa vie, ses biens, sa santé, etc.*). Le calme sera l'attitude du propriétaire, l'inertie le caractérisera ; l'attente du vainqueur définit son rapport à la lutte. S'il devine qui le sera alors il n'encourage pas la résistance intempestive puisque celle-ci signifie une prolongation de la guerre, une poursuite du combat. Selon lui, il faut collaborer avec les forces qui ont ou auront la possibilité de protéger les choses touchant à sa propriété. L'être de la vie du propriétaire est objectivé dans ce qui touche à son propre, il est aliéné et son agir est alors prisonnier de ces apparences réifiées. L'homme qui possède le connaître de la connaissance va au-delà de ces êtres-là, il « *visé ce qui apparaît en toute vie et doit y apparaître, à savoir la tâche morale* »<sup>24</sup>. Cette tâche est la vie morale comme une tension infinie vers cette fin, la liberté est ce qui permet à la vie temporelle de réaliser ce projet. Cette tension en tant qu'infinie s'élève au-dessus de toute temporalité, est éternité, elle n'a pas à être conservée parce qu'elle ne craint rien. « *Une forme et figuration de cette vie peut prendre fin : la vie elle-même ne le peut jamais.* »<sup>25</sup> La vie des individus est un moyen pour réaliser la tâche morale : elle est vie morale. Si la liberté est le moyen par lequel nous développons ce qui nous affecte et que nos vies sont morales,

---

<sup>20</sup> *Ibid*, p. 89.

<sup>21</sup> *Ibid*, p. 90.

<sup>22</sup> *Ibid*.

<sup>23</sup> *Ibid*.

<sup>24</sup> *Ibid*, p. 96.

<sup>25</sup> *Ibid*.

alors si elle disparaît, il s'ensuit le déni de ce qui fait que l'humanité est agir agissant comme devenir historique. C'est pourquoi la vie morale est conditionnée par la conquête de la liberté, la défense de la liberté. L'action comme combat est ainsi la défense d'un bien commun, combat qui n'a d'égard ni pour la vie, ni pour la propriété c'est-à-dire pour tout ce qui touche au propre, « *vie qui n'a absolument aucune valeur sinon comme moyen* »<sup>26</sup>. L'action à l'égard de ce qui menace la liberté est alors un « *combat à la vie et à la mort* »<sup>27</sup> comme acte de résistance. Dans ce cas, ce combat est moins créateur d'un ordre nouveau que la conservation même de la possibilité de cet ordre : elle est libératrice, ces actes libèrent et préservent la liberté, ils sont l'ouverture au devenir de sa réalisation mais ils ne constituent, n'instituent pas une vie à l'image de la vie divine. Le « combat à la vie et la mort » est une lutte de libération par laquelle une communauté acquiert le droit à l'autodétermination, à la capacité de créer un être autre pour qu'il ne soit que le devenir du pouvoir d'un destin. Être prêt à mourir et témoigner pour cette vie supérieure à la vie temporelle afin que sa réalisation puisse se poursuivre par d'autres vies temporelles. C'est être prêt à défendre les conditions de possibilité de la vie morale, de la vie s'unissant à Dieu réalisable à travers une liberté commune à toutes les sphères d'actions. Dans le cas exemplaire de la guerre de libération contre Napoléon, Fichte dégage une antithèse entre ces deux manières de se rapporter à la guerre lui permettant de définir un état où les différentes sphères d'actions se retrouvent au sein d'une liberté commune partagée travaillant pour restaurer quand il est nécessaire, ou assurer les conditions réelles de la destinée commune comme devenir imageant l'image de Dieu.

## 2. *L'action comme mise en rapport du présent et du devenir*

Si cette liberté commune doit être conquise et conservée dans un « combat à la vie et à la mort », elle ne s'instaure pas pour autant dans et par cette lutte acharnée. Au contact d'un état de fait, la force créatrice est en état de choc, elle est déstabilisée en prenant conscience de l'écart ; cette précarité devient le contexte dans lequel l'agir agissant intervient pour combler cet écart comme tendance réelle de la convergence de l'état de fait et du devenir de la création du social émancipé. Toute action est action dans un contexte sans qu'elle se réifie en lui ou qu'elle se rapporte à lui comme objectivité figée. Elle lui insuffle toute sa vigueur créatrice. C'est alors comme pouvoir de contextualisation que l'action est agissante c'est-à-dire comme pouvoir de pénétrer l'état de fait, pénétration en laquelle l'état de fait est relégué au passé pour devenir nouveau contexte dans lequel ce pouvoir s'inscrira de nouveau. Afin que l'action soit à l'œuvre, il ne faut pas que le contexte créé, la détermination de l'action soit réifié, sclérosé dans un dehors d'elle-même, elle doit constamment s'exprimer comme déterminabilité dans un contexte et ne jamais être une expression accomplie, se donner comme le dernier mot des choses, mais au contraire, chaque fois, comme le premier mot des choses.

Il s'agit de reconstruire notre rapport au monde, à son ordre social et vaincre l'idée selon laquelle sa représentation est extérieure à la liberté et exige une totale soumission. Ce qui se représente extérieurement à notre liberté n'est pas ce qui est, mais l'être de la liberté est ce qu'elle s'efforce d'être pour l'éternité. Si l'être de la volonté créatrice ne réside pas dans ce qu'elle crée, mais dans son devenir créateur, alors tout être-là doit être nié dans son existence en ce qu'il impose son être à la liberté. La liberté ne possède pas l'être et ne se réifie pas comme monde : le monde n'est rien. Cette liberté nue qui n'est que ce devenir créateur, elle ne peut pas alors poser un être à partir d'elle-même mais elle pose un devenir qui est « *l'image de la liberté éternellement créatrice.* »<sup>28</sup> Celui qui agit est assuré de sa liberté lorsqu'il ne se représente pas le monde comme un étant, bien plus cet agissant contient

<sup>26</sup> *Ibid*, p. 97.

<sup>27</sup> *Ibid*, p. 99.

<sup>28</sup> *Ibid*, p. 76.

« *expressément le non-étant* »<sup>29</sup>. Cette liberté nue est ouverture à son devenir, elle nous ouvre à l'obligation éthique constituant la multitude des sphères d'actions individuelles vivant ensemble dans une communauté politique qui travaille pour cette réalisation commune de la liberté commune formant ainsi un destin collectif de l'agir agissant. La constitution de cette communauté est alors d'assurer les conditions extérieures de cette réalisation comme destin collectif. Cependant si l'agir agissant est libre en ce qu'il ne pose pas d'être en dehors de cette efficace alors les constitutions pas lesquelles ce vivre-ensemble est possible et exprimé doivent être l'expression de ce devenir créateur du commun. Le politique est l'expression du social, expression réalisant progressivement la dissolution du politique. Je cite Fichte : « *Ainsi les constitutions juridiques existantes – à savoir des constitutions par défaut, les meilleures qui soient possibles pour le moment – ne sont que provisoires, des étapes.* »<sup>30</sup> Loin d'être l'agir réifié d'un sujet, l'agir agissant est plutôt l'agir réalisant une multitude de subjectivités sociales formant au sein d'un développement le devenir commun de la volonté créatrice. L'anéantissement d'une constitution qui contrevienne à ce devenir est moins le fruit d'une action belliqueuse que l'introduction de cette vie créatrice au sein de ce qu'il faut anéantir. Les étapes préparent et annoncent le monde nouveau, elles démentent l'ordre ancien en y exprimant la vie créatrice et hâtent ainsi leur dissolution. L'action rapportant un état de fait à un état du devenir peut se définir comme une « évolution révolutionnaire ». Les étapes ne sont pas alors ce qui alanguit la vie créatrice, mais elles sont ce par quoi un monde radicalement nouveau est réalisable.

Ainsi, la radicalité du combat pour la liberté et la prise en compte de la dimension temporelle ne sont pas incompatibles. Mieux, le temps est l'élément même où s'exerce la radicalité du combat pour la liberté. Faire venir à l'être ce qui nous affecte et ainsi en être l'image libre et consciente. Faire venir à l'être : il ne s'agit donc pas de sa présentation immédiate, mais de sa construction au sein d'un développement où le devenir-être du non-être est expression de l'être comme être fêlé. La liberté réalise ce nouveau monde, mais son exode n'est pas le repos du quiétisme, l'espérance du messianisme, ou l'abolition du temps par l'avènement du grand soir mais la lutte où elle s'éprouve chaque jour davantage comme tâche et tension infinie à devenir image de ce qui n'est pas ou qui est seulement comme affect.

---

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 77.

<sup>30</sup> *Ibid*, p. 90.